



Echéance du contrat de prêt

Par **Hervé**, le **25/03/2009** à **21:37**

Bonjour,

Nous avons contracté auprès de notre banque Crédit Agricole un prêt pour la construction de notre maison, dont la date de valeur était le 4 août 2006. Nous construisons notre maison nous-mêmes et nous y consacrons nos vacances et week-end. Cela fait donc deux ans que nous y travaillons.

Le 11 mars je suis allé à ma banque pour faire le bilan de nos différents comptes et j'en ai profité pour y déposer des factures afin de débloquent une certaine somme. Quelques jours plus tard je consulte mon compte en ligne et je constate qu'il n'est toujours pas crédité. Nous appelons la banque qui nous répond que nous avons dépassé l'échéance du déblocage du prêt qui est de deux ans d'après le contrat.

A aucun moment nous n'avons été informés du dépassement, même pas à l'approche de cette limite qui est très courte pour nous du fait que nous construisons tout nous même. La banque prétend que nous ne pouvons plus bénéficier du solde du prêt à 3,5%. En revanche, elle nous propose un avenant au taux de 4,30%. Ceci représente un surcoût de 5000€.

Nous tenons à vous préciser qu'à aucun moment nous n'avons été prévenus de l'approche de cette limite.....il est vrai que nous avons signé un contrat.

Nous ne comprenons pas pourquoi la banque (à laquelle nous sommes fidèles depuis 30 ans) n'a pas jugé bon de nous mettre en alerte.

Nous sommes également abonnés au service "banque en ligne" qui affiche nos crédits (mais sans date d'échéance de déblocage) et dispose également d'une messagerie.

Il aurait suffi d'un message pour nous mettre en garde de la fin des deux ans maxi de déblocage.

Nous déplorons le manque de dialogue et de transparence.

Nous avons le sentiment d'avoir été trompés et que si nous avions connu cette date butoir nous aurions anticipé l'achat de matériel afin de solder ce prêt.

La somme empruntée était en 2006 de 173064€ et il restait à débloquent 70000€.

Merci de nous conseiller et nous faire savoir si nos droits ont été respectés et si de telles pratiques sont courantes.....

Nous vous remercions d'avance.

Salutations.